



VILLE DE COMPIEGNE

Rapport de présentation

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019

Conseil Municipal du 15 février 2019

Préambule

Le débat d'orientations budgétaires (DOB), qui est sans vote, s'inscrit dans le cadre des dispositions de l'article L2312-1 ⁽¹⁾ du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs qui précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal dont il est pris acte par une délibération spécifique et est transmis au représentant de l'Etat dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre.

Le présent rapport est mis à disposition du public à partir du site internet de la Ville (<http://www.mairie-compiegne.fr>, rubrique « délibérations »).

Synthèse générale

Ces orientations budgétaires 2019 annoncent un budget de la Ville de Compiègne qui totaliserait **82,2M€** (fonctionnement + investissement) à comparer aux **76,7M€** de 2018.

Pour ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, des mesures visant à contenir leur évolution sont proposées et porteront sur l'ensemble des dépenses réelles (chapitres budgétaires des charges à caractère général, des dépenses de personnel, des charges de gestion courantes et des charges financières). L'objectif recherché est double, avec en premier lieu la volonté de ne pas augmenter les impôts communaux et en second lieu celle de renforcer l'autofinancement (dotations aux amortissements + prélèvement en faveur de la section d'investissement), autofinancement qui atteindrait **5,3M€** en 2019, soit un niveau supérieur de **+0,5M€ ou de +10%** à celui atteint en 2018 (**4,8M€**), afin de renforcer la capacité d'investissement.

S'agissant des recettes de fonctionnement, le total de **59,4M€** de 2019 anticipe donc une **quasi-stagnation** par rapport au BP 2018 (**59,1M€**). Cette **stagnation** des recettes de fonctionnement s'explique principalement avec **la proposition de reconduction sans augmentation des taux d'imposition et la relative stabilité des dotations, participations et des produits des services.**

S'agissant du programme annuel d'investissement, il serait supérieur à **9M€**. L'ensemble de ces hypothèses aboutit à un recours prévisionnel à l'emprunt en 2019 de **5,2M€** (**2,2M€ de reports de 2018 et 3M€ d'inscriptions nouvelles au BP2019**), à comparer au niveau des remboursements à effectuer en cours d'année (**4,75M€**). Cette légère augmentation de l'endettement en 2019 (**+0,5M€ ou +1,2%**) correspond à l'amélioration de l'autofinancement (**+0,5M€ ou +9%**) et peut s'envisager compte tenu de l'amélioration de la situation financière constatée ces dernières années (exemple de la capacité de désendettement qui passe de **21,1 ans** au BP 2016 à **10,6 ans** aux orientations budgétaires 2019).

Sommaire

Repère		objet	Page
I		LOI DE FINANCES 2019 (LF) ⁽²⁾	3
	A	PRESENTATION DES LOIS	
	B	LES PRINCIPALES DISPOSITIONS RELATIVES AUX COLLECTIVITES TERRITORIALES ⁽²⁾	
II		PROSPECTIVE BUDGETAIRE DE 2018 ⁽³⁾ DU BUDGET PRINCIPAL	5
	A	LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
	1	Chapitre 73 - Impôts et taxes	
	2	Chapitre 74 - Dotations, subventions et participations	
	3	Les autres chapitres budgétaires des recettes de fonctionnement	
	B	LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	9
	1	Chapitre 011 – Charges à caractère général	
	2	Chapitre 012 – Charges de personnel	
	3	Chapitre 65 – Autres dépenses de gestion courante	
	4	Chapitre 66 – Charges financières	
	5	Les autres Chapitres budgétaires des dépenses de fonctionnement	
	C	LES RESSOURCES D'INVESTISSEMENT	14
	1	Chapitre 10 – Dotations et fonds propres	
	2	Chapitre 13 – Subventions	
	3	Chapitre 16 – Emprunts	
	4	Les autres Chapitres budgétaires des recettes d'investissement	
	D	LES EMPLOIS D'INVESTISSEMENT	15
	2	Chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées	
	3	Chapitre 20 à 23 Immobilisations et 204 subventions d'équipement	
	4	Autres chapitres	
III		PROSPECTIVE BUDGETAIRE 2019 DU BUDGET ANNEXE ZAC CAMP DE ROYALLIEU	17
IV		EVOLUTION PREVISIONNELLE DE LA SITUATION FINANCIERE	18
	A	Epargne	
	B	Endettement	
	C	Evolution du fonctionnement	
V		AUDIT DE LA DETTE POUR L'ENSEMBLE DES BUDGETS	19
	A	Synthèse situation AU 1er JANVIER	
	B	Analyse de la dette	
	C	L'observatoire de Finance Active au 31/12/2017	
VI		ANNEXES	21

I LOI DE FINANCES 2019 ⁽²⁾

A PRESENTATION DE LA LOI

La loi de finances pour 2019 s'appuie sur une prévision de croissance de 1,7% pour l'année 2019 et prévoit de ramener le déficit public à 3,2% du PIB (le texte initial prévoyait 2,8%).

On peut relever les mesures fiscales avec la deuxième étape de la réduction de la taxe d'habitation pour 80% des ménages. Après une première baisse de 30% en 2018, la diminution atteint 65% en 2019.

B LES PRINCIPALES DISPOSITIONS RELATIVES AUX COLLECTIVITES TERRITORIALES ⁽²⁾

1) Fiscalité locale

Allègements de taxe d'habitation

- TH dégrévée aux 2/3 pour 80% des contribuables en 2019 – Article 5 de la LF2018

Pour mémoire, la loi de finances 2018 prévoit un dégrèvement par tiers de la TH pour 80% des contribuables à compter de 2018. 2019 est donc la deuxième année de dégrèvement.

Le montant de la compensation de l'Etat s'élève désormais à 6,5Md€ au titre de 2019 après 3 Md€ en 2018.

- Demi-part des veuves : le Gouvernement transfère à nouveau la prise en charge des allègements de TH aux communes et EPCI – Article 15 de la LF2019

Du fait de la suppression de la demi-part des veuves et de la fiscalisation des pensions de retraites, les personnes modestes concernées devaient, après une exonération totale de TH et de taxe foncière en 2015 et 2016, payer 1/3 de ces taxes en 2017, puis 2/3 en 2018 et la totalité en 2019 (grâce à un dispositif de sortie en sifflet prévu par l'article 75 de la LF 2016).

Cependant, à travers l'article 7 de la loi de la LF 2018, le Gouvernement avait prolongé rétroactivement l'exonération totale de TH et de taxe foncière dont bénéficient les personnes modestes au titre de 2017 entraînant ainsi une baisse de 84 M€ des recettes fiscales perçues par les collectivités locales alors que ce produit avait déjà été prévu dans les budgets locaux.

- Réaffectation en partie du prélèvement sur les paris aux communes accueillant un hippodrome – Article 168

La loi de finances pour 2013 a instauré un mécanisme visant à affecter une partie du prélèvement sur les sommes engagées par les parieurs non plus aux communes, mais aux EPCI sur le territoire desquels sont ouverts au public un ou plusieurs hippodromes. Afin de prendre en compte notamment des charges supportées par les communes d'implantation des hippodromes, l'article 168 prévoit de verser aux communes, la moitié du prélèvement sur le produit des paris hippiques mutualistes aujourd'hui entièrement affecté aux intercommunalités.

Cette nouvelle répartition de la taxe sur les « paris hippiques » influera les montants alloués à la ville de Compiègne dans le cadre du pacte fiscal et financier conclu avec l'agglomération. Pour mémoire, 100% du produit de cette taxe perçu en N-1 par l'Arc était reversé à la ville, avec 50% par abondement de la dotation de solidarité communautaire et 50% sous forme de fonds de concours.

2) Dotations

En 2019, et pour la seconde année consécutive, le volume de dotation globale de fonctionnement versé par l'État aux collectivités ne sera plus en baisse. Le montant versé en 2018 est reconduit permettant ainsi une stabilité du cout pour l'État.

Mais cette stabilité pour l'État cache des jeux de « vases communicants » qui impactent les communes et les EPCI. En effet, si le volume total est reconduit, la répartition des sommes à l'intérieur de l'enveloppe change. La loi de finances prévoit une augmentation de l'enveloppe de dotation de solidarité urbaine (DSU) pour un montant global de 90 M€. Cette augmentation des dotations de péréquation est prélevée en partie sur la dotation forfaitaire des communes, d'où la baisse pour un grand nombre de communes et d'EPCI de leur DGF individuelle.

C'est ainsi que la ville de Compiègne verrait en 2019 sa DGF diminuer de 165k€ alors que sa DSU augmenterait de 110k€, d'où au final une perte estimée à 55k€.

2) Compensations fiscales

Comme en 2018, les compensations fiscales servant jusqu'à présent de variables sont gelées.

Les compensations versées aux collectivités en contrepartie d'allègements fiscaux ont été utilisées jusqu'en 2017 comme variables d'ajustement (à l'exclusion des compensations relatives aux allègements de taxe d'habitation, qui ont jusqu'à présent toujours été préservées de baisse). Du fait des minoration annuelles successives qui leur ont été appliquées, leur montant s'est fortement réduit au fil des années.

Afin de ne pas diminuer davantage ces compensations fiscales, le Parlement a décidé en loi de finances 2018 de les sortir du périmètre des variables à compter de 2018.

Cette décision est maintenue en 2019. Ainsi, comme en 2018, leur niveau de compensation reste figé à celui de 2017 et elles ne subissent pas de minoration supplémentaire.

II PROSPECTIVE BUDGETAIRE DE 2019 ⁽³⁾ DU BUDGET PRINCIPAL**A LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Recettes de fonctionnement		BP 2016	BP 2017	BP2018	Crédits ouverts 18	OB 2019	Var de BP à BP	Commentaires OB 2019 sf. mention année
002	Résultat reporté	1 752 473	1 400 556	1 198 319	1 207 695	1 384 026	15,5%	en attente résultat définitif de 2018
013	Atténuation de charges	510 000	420 000	400 000	400 000	220 000	-45,0%	Transfert remb. CCAS au chapitre 70 (-280k€)
70	Produits des services	2 920 000	2 930 000	4 050 150	4 153 265	4 552 000	12,4%	Transfert remb. en provenance des chapitres 013 et 74 (CCAS +280k€ et Arc +100k€).
73	Impôts et taxes	40 560 947	41 021 871	41 993 258	41 943 440	42 357 665	0,9%	
74	Dotations, subventions et participations	10 361 180	10 350 473	10 094 862	10 371 352	10 015 000	-0,8%	Quasi-stagnation attendue
75	Autres produits de gestion courante	482 300	642 000	693 973	693 973	645 000	-7,1%	dont loyers perçus
76	Produits financiers	100	100	11	11	10	-6,5%	
77	Recettes exceptionnelles	66 000	290 000	554 500	1 041 670	200 000	-63,9%	En 2017 et 2018, remb. sinistre CTM budgété (-526k€), mais indemnisation en 2019 pour la patinoire (+190k€)
042 (2)	Opérations d'ordre de transfert entre section	162 000	125 000	81 250	92 464	63 000	-22,5%	dont amort. subv. équipement
Total recettes de fonctionnement :		56 815 000	57 180 000	59 066 323	59 903 869	59 436 701	0,6%	

C'est une légère augmentation du niveau des recettes de fonctionnement qui est anticipée (+0,6%) pour atteindre 59,4M€.

Les évolutions anticipées au niveau des chapitres budgétaires s'expliquent par les éléments suivants :

1 Chapitre 73 - Impôts et taxes

Recettes de fonctionnement		BP 2016	BP 2017	BP2018	Crédits ouverts 18	OB 2019	Var de BP à BP	Commentaires OB 2019 sf. mention année
73	Impôts et taxes	40 560 947	41 021 871	41 993 258	41 943 440	42 357 665	0,9%	
73111	dont taxe habitation	10 522 413	10 421 401	10 613 974	10 613 974	10 450 662	-1,5%	Pas de hausse de taux et seule évolution des bases
73111	taxe foncier bâti	16 143 754	16 661 455	17 206 053	17 206 053	17 684 297	2,8%	
73211	attribution de compensation	10 832 000	10 832 000	10 832 000	10 733 893	10 733 893	-0,9%	diminution suite transfert ZAE à l'ARC
73212	dotation de solidarité communautaire	405 000	405 000	848 036	848 036	908 982	7,2%	Hypothèse selon pacte fiscal et financier, dont reversement taxe hippique de 232k€.
7337	Droits stationnement	220 000	240 000	0	0	0	-	Ligne à zéro depuis 2018 avec la réforme du stationnement.
7351	Taxe sur l'électricité	730 000	730 000	730 000	730 000	700 000	-4,1%	
7381	Droits mutation	1 318 000	1 415 000	1 457 195	1 531 345	1 650 000	13,2%	
73...	Autres impôts et taxes	389 781	317 015	306 000	280 139	229 831	-24,9%	Diminution TLPE avec transfert ZAE (-70k€) et FNGIR (-25k€) partiellement compensées

Nb : les prévisions budgétaires de ces orientations budgétaires correspondent à des simulations effectuées à partir des données 2018, dans l'attente des notifications par les services de l'Etat dans le courant du mois de mars prochain.

S'agissant du tableau qui précède, il peut être relevé :

Les impositions directes (article 73111) sont estimées sur la base des éléments suivants :

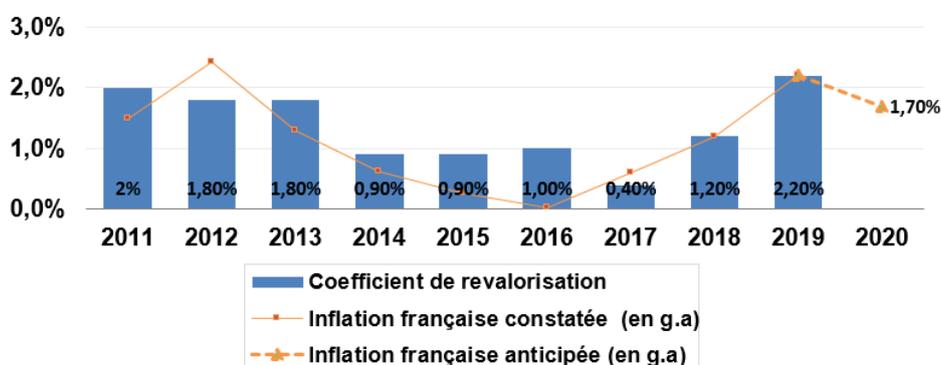
Détail état 1259 (BP = bases prévisionnelles CA= bases effectives)		BP 2016	BP 2017	BP 2018	CA 2018 (provisoire)	DOB 2019	commentaires DOB 2019
73111							
TH	Bases	73 738 000	71 971 000	72 599 000	71 481 955	71 481 955	En 2018, la réforme de la TH s'obtient par des dégrèvements qui sont accordés aux contribuables, d'où le maintien du niveau des bases fiscales.
	Evolution bases	3,06%	-2,40%	0,87%	-0,01%	0,00%	
	Taux	14,27%	14,48%	14,62%	14,62%	14,62%	
	Evolution taux	1,49%	1,47%	0,97%	0,97%	0,00%	
	Montant	10 522 413	10 421 401	10 613 974	10 450 662	10 450 662	
FB	Bases	62 283 000	63 002 000	64 376 000	64 557 514	66 171 452	
	Evolution bases	0,67%	1,15%	2,18%	2,33%	2,50%	
	Taux	25,92%	26,31%	26,57%	26,57%	26,57%	
	Evolution taux	1,49%	1,50%	0,99%	0,99%	0,00%	
	Montant	16 143 754	16 575 826	17 104 703	17 152 931	17 581 755	
FNB	Bases	152 200	146 100	171 200	171 556	173 272	
	Evolution bases	-3,30%	-4,01%	17,18%	0,96%	1,00%	
	Taux	57,75%	58,61%	59,18%	59,18%	59,18%	
	Evolution taux	1,49%	1,49%	0,97%	0,97%	0,00%	
	Montant	87 896	85 629	101 350	101 527	102 542	
TOTAL		26 754 062	27 082 856	27 820 027	27 705 120	28 134 959	

Nb : l'écart en 2018 en matière de taxe d'habitation entre les bases prévisionnelles (72.599.000 euros) et les bases effectives (74.481.955 euros) s'explique principalement par le renoncement du gouvernement à la suppression de la ½ part veuve.

C'est donc **la reconduction sans augmentation des taux d'imposition communaux** qui est envisagée pour 2019 (contre +1% en 2018 et +1,5% en 2017), afin de ne pas alourdir plus encore la fiscalité qui pèse sur les ménages.

Ainsi, la seule évolution de la fiscalité communale serait liée à la revalorisation des bases d'imposition des locaux d'habitation qui depuis 2018 sont automatiquement mises à jour annuellement en fonction du dernier taux d'inflation constaté (article 1518 du CGI). L'évolution de l'indice des prix à la consommation (IPCH) entre le mois de novembre 2018 et le mois de novembre 2017 a été de +2,2% et s'appliquera en 2019.

Historique des coefficients de revalorisation :



- **l'attribution de compensation (AC)** versée par l'ARC a évolué entre 2017 et 2018 en passant de 10,83M€ à 10,73M€. Cette diminution est liée à la reprise par l'agglomération de zones d'activités économiques (ZAC de Royallieu, ZI Nord et ZAC de Mercières) et correspond à l'évaluation de la CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées). Ces éléments ont fait l'objet de rapports présentés au conseil municipal du 29 juin 2018. Il est rappelé que l'équilibre budgétaire n'est pas modifié puisque la diminution de l'AC correspond aux charges que n'assumera plus la ville de Compiègne.

De nouveaux transferts de compétences ne sont pas en cours d'examen à ce jour et cette AC devait être maintenue en 2019 au niveau atteint en 2018.

- **la dotation de solidarité communautaire (DSC)** allouée par l'ARC fait partie du pacte fiscal et financier adopté en mars 2018 par l'ARC et ses communes membres. Son application en 2019 sur la base des critères retenus aboutit à une DSC en faveur de la commune de Compiègne de 909k€, soit un montant en progression de +7% par rapport à celui de 2018 (848k€). Cette augmentation est liée à la progression de la part « paris hippiques ».

2 Chapitre 74 - Dotations, subventions et participations

Recettes de fonctionnement		BP 2016	BP 2017	BP2018	Crédits ouverts 18	OB 2019	Var de BP à BP	Commentaires OB 2019 sf. mention année
74	Dotations, subventions et participations	10 361 180	10 350 473	10 094 862	10 371 352	10 015 000	-0,8%	Quasi-stagnation attendue
7411	dont DGF	4 772 000	4 100 000	4 004 520	3 906 737	3 740 000	-6,6%	diminution avec écrêtement
74123	DSU	1 929 809	2 200 000	2 281 000	2 326 931	2 440 000	7,0%	augment. liée part progressivité
74127	DNP	201 000	197 000	218 000	197 515	197 000	-9,6%	selon montant perçu en 2018
74718	Autres subv. Etat dont empl. aidés et fds amorçage	575 132	632 510	470 825	435 645	335 000	-28,8%	Fin du soutien rythmes scolaires (Fds amorçage en 2018 de 115k€)
7473	Participation CD60		61 000	86 800	45 800	68 000	-21,7%	
74751	Remboursements ARC	66 000	96 000	136 000	136 000	35 000	-74,3%	Transfert remb. ARC au chapitre 70 (-100k€)
7478	Autres organismes	1 755 542	1 796 980	1 877 500	1 933 100	1 810 000	-3,6%	Selon montant perçu en 2018
74834	Etat - compensation TF	269 900	251 755	238 425	246 722	246 722	3,5%	Selon montant perçu en 2018 (pas de minoration attendue).
74835	Etat - compensation TH	561 306	787 833	524 360	833 490	833 450	58,9%	Selon montant perçu en 2018. Compensation non soumise à un coefficient de minoration.
74...	Autres dotations, subv.	230 491	227 395	257 432	309 412	309 828	20,4%	Selon crédits ouverts 2018

Nb : les prévisions budgétaires de ces orientations budgétaires correspondent à des simulations effectuées à partir des données 2018, dans l'attente des notifications par les services de l'Etat dans le courant du mois de mars prochain.

Comme précisé dans la partie I au sujet de la loi de finances 2019, en dépit de la stabilisation du montant global de DGF, un grand nombre de communes et d'EPCI ont connu une baisse de leur DGF individuelle en 2018 et la connaîtront en 2019 en raison notamment des mesures d'écrêtement. La perte pour la ville de Compiègne a atteint en 2018 près de 200.000 euros et celle anticipée pour 2019 est de 165.000 euros.

A contrario, la DSU devrait progresser d'environ 130.000 euros compte tenu de l'abondement décidé de la part de progressivité.

Avec le passage à la semaine de 4 jours en septembre 2018, il est anticipé une baisse de 115k€ du fonds de soutien au rythme scolaire.

3 Les autres chapitres budgétaires des recettes de fonctionnement

Les autres chapitres budgétaires n'appellent pas de commentaires particuliers hormis le chapitre 70 « produits des services ».

La décomposition de ce chapitre est la suivante :

Recettes de fonctionnement		BP 2016	BP 2017	BP2018	Crédits ouverts 18	OB 2019	Var de BP à BP	Commentaires OB 2019 sf. mention année
70	Produits des services	2 920 000	2 930 000	4 050 150	4 153 265	4 552 000	12,4%	Transfert remb. en provenance des chapitres 013 et 74 (CCAS +280k€ et Arc +100k€).
	dont droits de stationnement et location voie publique							dont droits de voirie
70321		116 500	128 000	129 500	129 500	140 000	8,1%	
70323	Red. Occup. Domaine public	271 000	273 000	273 000	273 000	270 000	-1,1%	
70383	Redevance stationnement	0	0	500 000	500 000	400 000	-20,0%	
70384	Forfait post stationnement	0	0	200 000	200 000	200 000	0,0%	
70388	Autres redevances diverses	102 000	102 000	88 000	88 000	95 000	8,0%	
7062	Redev. culturelles	176 500	201 500	211 500	214 500	225 000	6,4%	
70631	redev. Sportif	461 000	465 000	548 000	548 000	570 000	4,0%	
70632	redev. Loisirs	142 000	146 000	157 000	168 400	180 000	14,6%	
7066	redev. Sociale	356 000	369 000	353 000	353 000	360 000	2,0%	
7067	redev. Périscolaire	839 000	830 000	975 000	1 040 000	1 100 000	12,8%	Hausse fréquentation constatée en 2018
70846	MAD personnel au GFP en faveur de l'ARC	121 600	121 600	265 400	250 885	225 000	-15,2%	Mutualisation des services - 1 agent transféré à l'ARC
70876	Remb frais ARC	159 000	137 000	137 000	201 000	300 000	119,0%	Remb. entretien ZAE transférées (+64k€) et transferts remb. de l'Arc (+100k€)
70...	Autres pdts services	175 400	156 900	212 750	186 980	487 000	128,9%	Transfert remb. CCAS à partir du chapitre 013 (+280k€)

Il est par ailleurs précisé que les prévisions de recettes en provenance des usagers des services publics locaux (articles 706 et ses déclinaisons avec les redevances en matière de services périscolaires, sportifs, culturels, sociaux) ont été ajustées en fonction des montants effectivement encaissés au cours de l'année 2018 et sur la base d'une revalorisation annuelle moyenne inférieure à +2,2% (inflation constatée en 2018).

B LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement		BP 2016	BP 2017	BP2018	Crédits ouverts 18	OB 2019	Var de BP à BP	Commentaires OB 2019 sf. mention année
011	Charges à caractère général	13 942 000	13 730 000	14 017 570	14 103 107	14 260 500	1,7%	Evolution maîtrisée (inférieure à l'inflation de +2,2%)
012	Charges de personnel	32 364 000	33 400 000	34 420 000	34 322 570	34 220 000	-0,6%	Maîtrise de l'évolution de la masse salariale
014	Atténuation de produits	0	45 000	35 000	35 000	35 000	0,0%	dégrev. TH logements vacants
65	Autres charges de gestion courante	4 662 000	4 114 000	4 139 453	4 147 646	4 166 200	0,6%	Maintien du niveau des subventions allouées aux associations
66	Charges financières	1 617 000	1 500 000	1 350 000	1 350 000	1 220 000	-9,6%	Diminution liée au désendettement et à la baisse des taux d'intérêts constatés ces dernières années
67	Charges exceptionnelles	310 000	291 000	294 870	387 476	255 000	-13,5%	dont Noël des anciens et subventions exceptionnelles
68	Dotation aux provisions		0	0	142 980	20 000	-	Provision constituée en 2018, seul un ajustement sera opéré en 2019.
023	Virement à la section d'investissement	2 290 000	2 480 000	3 126 000	3 285 577	3 500 000	12,0%	constitue la part d'autofinancement consacrée aux investissements (total de 5,3M€)
042 (1)	opérations d'ordre entre section (amortissements)	1 630 000	1 620 000	1 683 430	2 129 513	1 760 000	4,5%	
Total dépenses de fonctionnement :		56 815 000	57 180 000	59 066 323	59 903 869	59 436 700	0,6%	

Le niveau des dépenses de fonctionnement augmente de **+0,6%** pour atteindre **59,4M€**.

Les variations au niveau des chapitres budgétaires s'expliquent par les éléments suivants :

1 Chapitre 011 – Charges à caractère général

Dépenses de fonctionnement		BP 2016	BP 2017	BP2018	Crédits ouverts 18	OB 2019	Var de BP à BP	Commentaires OB 2019 sf. mention année
011	Charges à caractère général	13 942 000	13 730 000	14 017 570	14 103 107	14 260 500	1,7%	Evolution maîtrisée (inférieure à l'inflation de +2,2%)
6042	dont prestations	1 113 300	1 064 500	1 041 000	1 044 184	1 054 100	1,3%	
6061	fluides	3 487 100	3 285 050	3 291 000	3 574 602	3 320 000	0,9%	Hausse des coûts malgré mesures en matière d'économies d'énergie.
6062 à 6068	Autres fournitures non stockées	2 001 419	1 864 368	1 965 372	2 001 789	2 110 000	7,4%	contribue à l'entretien du patrimoine existant
611	contrat prest. service	591 150	512 050	529 804	535 964	533 800	0,8%	
613 et 614	locations et charges locatives	1 194 500	1 130 220	1 053 200	964 623	1 060 000	0,6%	budget nécessaire à l'entretien du patrimoine existant
615	entretien et réparation	2 936 005	2 977 010	2 961 124	2 937 839	3 100 000	4,7%	
623	communication	185 435	520 610	751 153	728 487	680 000	-9,5%	En diminution car en 2018, événements exceptionnels dont le centenaire de l'Armistice
011..	Autres dépenses	2 433 091	2 376 192	2 424 917	2 315 619	2 402 600	-0,9%	Effort de gestion

L'objectif de limitation de ce chapitre budgétaire (+1,7% de BP à BP) est ambitieux compte tenu de l'inflation subie (+2,2% en 2018) et des budgets nécessaires au maintien du patrimoine communal. Pour autant, les contraintes budgétaires en l'absence de progression significative des ressources ne permettent pas d'y déroger.

2 Chapitre 012 – Charges de personnel

2.1 Structure des effectifs

Les tableaux qui présentent la structure des effectifs au 31/12/2018 pour le budget principal figurent en annexe ⁽¹⁰⁾.

2.2 Eléments sur les dépenses de personnel

2.21 Heures supplémentaires et complémentaires réalisées et rémunérées

Année	Nombre d'heures	Montant
2015	21.730	473.511 €
2016	23.851	517.017 €
2017	28.078	610.225 €
2018	25.484	558.783 €

L'une des dispositions prises pour la maîtrise de l'évolution des dépenses de personnel est la réduction du nombre d'heures supplémentaires et un objectif de -5% pour 2019 et par rapport à 2018 serait assigné aux services.

2.22 Etat des avantages en nature

Nature de l'avantage	2017		2018	
	Nombre de bénéficiaires	Montant	Nombre de bénéficiaires	Montant
véhicule	0	0	0	
logement	18	38.155	15	27.519
repas	261	110.029	265	108.028

2.3 Durée effective du travail

2.31 La durée légale du temps de travail

A temps complet est fixée à 35 heures par semaine, (soit 7 heures par jour), ou encore 1820 heures /an (congés compris).

La durée effective du travail, c'est-à-dire la présence effective ⁽⁷⁾ sur son lieu de travail de l'agent compte tenu des congés annuels, est légalement fixée à 1607 heures.

La durée hebdomadaire de travail peut être supérieure à 35 heures hebdomadaires, en fonction d'accords établis au sein des collectivités ou établissements, après consultation du comité technique. Les accords prévoient alors des modes de compensation, sous forme de journées de réduction du temps de travail (RTT).

2.32 Le temps de travail à la Ville de Compiègne

À la Ville de Compiègne, les accords sur la réduction du temps de travail ⁽⁵⁾ tiennent compte des spécificités et des contraintes propres à chaque service et permettent le choix au niveau de chacun d'entre eux entre les trois formules suivantes :

- a) 35h30 par semaine, soit un horaire quotidien de 7h et 6mn
- b) 37h30 par semaine avec la possibilité de prendre 12 jours de RTT ⁽⁶⁾
- c) 39h par semaine avec la possibilité de prendre 20 jours de RTT ⁽⁶⁾

En outre, 3 jours de congés exceptionnels sont accordés. Ainsi, le temps de travail effectif peut être déterminé de la manière suivante :

Choix	a	b	c
Nombre de jours / an	365	365	365
- Repos hebdomadaire (2 jours / semaine)	-104	-104	-104
- Jours fériés (moyenne)	-8	-8	-8
- congés annuels	-25	-25	-25
- jours exceptionnels	-3	-3	-3
- RTT	-0	-12	-20
- jour férié travaillé (lundi de pentecôte)	+1	+1	+1
= nombre de jours travaillé	226	214	206
Temps de travail quotidien	7h06mn	7h30mn	7h48mn
Temps de travail annuel	1.604,60h	1.605,00h	1.606,80h

2.4 Evolution prévisible des dépenses de personnel en 2019

Outre les évolutions liées aux effectifs, les dépenses de personnel devraient être impactées en 2019 par des dispositions en faveur de la revalorisation des salaires des agents du secteur public en lien avec les dispositions du protocole parcours professionnel carrière rémunération qui ont été reportées de 2018 à 2019. Aucune revalorisation du point d'indice n'est envisagée.

Sauf évolution à venir, les cotisations patronales ne devraient pas être impactées. Les cotisations CNRACL ne devraient être réévaluées que pour la part due par le salarié.

Ainsi, au global, les charges de personnel ont atteint 33,6M€ en 2018, ce qui permet de limiter en 2019 la prévision à 34,2M€. En effet, cet écart de 0,6M€ doit permettre de faire face à l'augmentation attendue de ces dépenses liée aux avancements de grades, promotions internes, à la réforme des parcours professionnels carrières et rémunérations (PPCR), au Glissement Vieillesse Technicité (GVT), et à l'anticipation de la suppression d'une dizaine de postes dans le courant de l'année.

2.5 La démarche de gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences (GPEEC)

La ville conduit une action permanente d'adaptation du service public aux besoins des habitants et réinterroge régulièrement son mode d'organisation et de fonctionnement, afin d'adapter ses ressources humaines à l'évolution des missions de la ville.

Par ailleurs, des mesures d'accompagnement sont associées à cette démarche de GPEEC, en particulier en matière de formation afin de favoriser l'acquisition de compétences nouvelles, la mobilité professionnelle et l'adaptation à de nouveaux besoins en termes de qualification.

2.6 La démarche de mutualisation des services avec les services de l'agglomération de la région de Compiègne

Il est rappelé que des personnels de la ville ou de l'agglomération sont mutualisés dans le cadre de conventions et que les dernières délibérations du conseil municipal s'y rapportant ont été adoptées le [7 décembre 2018](#).

Les données de l'année 2018 sont celles reprises pour les prévisions de l'année 2019, sachant que les éventuelles évolutions de ces mutualisations feront l'objet de délibérations et seront intégrées au budget 2019 par décision modificative.

La Ville de Compiègne a émis un avis favorable au projet de schéma de mutualisation des services le 27 mai 2016 de l'ARC qui prévoit de renforcer et d'actualiser les mutualisations existantes entre l'ARC et la Ville de Compiègne d'une part et les services partagés avec l'ensemble des communes d'autre part (droit des sols, ingénierie VRD, commande publique, SIG, vidéo protection) et de définir le cadre d'une mutualisation transversale entre les communes.

C'est ainsi qu'en 2018 la création d'un service commun des archives au 1 octobre 2018 a été décidée par délibération du conseil d'agglomération du 5 juillet 2018 et implique que ce service intervienne dans un premier temps pour les besoins de l'ARC, des villes de Compiègne et de Margny-lès-Compiègne.

[Doivent intervenir dans les prochains mois la nouvelle mutualisation des services systèmes d'information \(DSI\) et est en cours d'étude une mutualisation de l'évènementiel.](#)

Au-delà de ces projets, d'autres mesures qui répondent aux objectifs du schéma de mutualisation pourront être étudiées dans le courant de l'année 2019.

Les éléments pris en considération dans le cadre de ces orientations budgétaires sont les suivants :

Objet	Montant 2018	OB 2019
Juridique	72.806	73.000
Foncier	33.613	32.000
Direction générale et DRH	647.358 + 110.416 (solde 2017)	577.000
DSI	279.811	395.000
Communication	195.072	180.000
Refacturation de personnels	173.635	170.000
Nouvelles mutualisations	-	80.000
Total :	1.512.711	1.507.000

L'augmentation des remboursements de charges de personnel liés à la DSI est consécutive au transfert à l'Arc de 4 agents qui ne seront donc plus rémunérés par la ville mais par l'Arc.

4 Chapitre 65 – Autres dépenses de gestion courante

Dépenses de fonctionnement		BP 2017	BP2018	Crédits ouverts 18	OB 2019	Var de OB à	Commentaires OB 2019 sf. mention année
65	Autres charges de gestion courante	4 114 000	4 139 453	4 147 646	4 166 200	0,6%	cf. explications infra.
657362	dont Sub. CCAS	350 000	323 000	323 000	285 000	-11,8%	Diminution en lien avec la reprise des subventions du CCAS (-65k€)
6574	Sub: associations	2 736 005	2 762 253	2 755 013	2 827 000	2,3%	Maintien du niveau des subventions alloués + intégration des subventions allouées par le CCAS (+65k€)
65..	Autres char gest. cour.	1 027 995	1 054 200	1 069 633	1 054 200	0,0%	dont 400k€ en faveur budget annexe ZAC Royallieu

Tout comme pour le chapitre 011, les contraintes budgétaires qui pèsent sur le budget de la ville de Compiègne impliquent un objectif de limitation de l'augmentation de ce chapitre budgétaire (+0,6% avec une inflation de +2,2%).

La volonté pour l'année 2019 est un maintien du niveau des subventions allouées aux associations.

5 Chapitre 66 – Charges financières

La somme de **1.220.000 euros** correspond aux échéances des emprunts actuels et d'un nouvel emprunt de 1M€ à échéance infra-annuelle (hypothèse d'un au taux annuel de 1,5% et d'une levée des fonds au **30 juin 2019**).

Cf. audit de la dette – partie V.

6 Les autres Chapitres budgétaires des dépenses de fonctionnement

Le virement à la section de fonctionnement (**3,5M€**) et l'ensemble des dotations aux amortissements (**1,8M€**) totalisent **5,3M€** en 2019 à comparer aux 4,8M€ du BP 2018 et 4,1M€ du BP 2017. C'est une augmentation du niveau de l'autofinancement qui est envisagée (**+0,5M€ ou +10%**), augmentation qui participe aux objectifs d'amélioration de la situation financière de la collectivité telle que décrite au point II E du présent rapport et de la capacité d'investissement.

C LES RESSOURCES D'INVESTISSEMENT

Recettes d'investissement		BP 2016	BP 2017	BP2018	Reste à réaliser 2018	OB 2019	Var de BP à BP	Commentaires OB 2019 sf. mention année
-	Restes à réaliser (RAR)	3 814 451	2 829 484	3 641 066		4 755 868	30,6%	selon CA2018 provisoire
10	Dotations et fds propres	3 260 476	2 810 208	4 273 911		4 341 700	1,6%	dont affectation résultat 2018
13	Subventions d'investissement	929 000	2 091 000	1 590 321	2 555 868	3 550 000	123,2%	
16	Recours à l'emprunt	1 927 000	2 635 000	2 202 000	2 200 000	3 033 100	37,7%	les reports d'emprunts non réalisés en 2018 seraient de 2,2M€ et la prévision au BP2019 de 3M€, soit 5,2M€ au total
20-27	Recettes d'équipement	30 000	26 000	2 000		2 000	0,0%	
024	Pdts de cessions	1 198 000	1 135 000	1 092 000		1 160 000	6,2%	Cessions immobilières
021	Prélèvement en provenance de la section de fct.	2 290 000	2 480 000	3 126 000		3 500 000	12,0%	Autofinancement en provenance du fct (5,3M€)
040	opérations d'ordre entre section (amortissements)	1 630 000	1 620 000	1 683 430		1 760 000	4,5%	
041	Opérations patrimoniales	0	0	15 000		700 000	-	reprise collèges par CD60
Total recettes d'investissement :		15 078 927	15 626 692	17 625 728	4 755 868	22 802 668	29,4%	

C'est une légère augmentation du niveau des recettes d'investissement qui est anticipée (+29%) pour atteindre 22,8M€.

Les évolutions anticipées au niveau des chapitres budgétaires s'expliquent par les éléments suivants :

1 Chapitre 10 – Dotations et fonds propres

Recettes d'investissement		BP 2016	BP 2017	BP2018	Reste à réaliser 2018	OB 2019	Var de BP à BP	Commentaires OB 2019 sf. mention année
10	Dotations et fds propres	3 260 476	2 810 208	4 273 911		4 341 700	1,6%	dont affectation résultat 2018
10222	dont FCTVA	710 000	750 000	740 001		740 000	0,0%	
10226	Taxe aménagement	256 000	243 000	500 000		500 000	0,0%	
1068	Excédent de fct. capitalisé	2 294 476	1 817 208	3 033 910		3 101 700	2,2%	Hyp. affectation résultat CA 2018

L'excédent de fonctionnement capitalisé correspond à la part du résultat de fonctionnement affectée en investissement et devrait atteindre en 2019 plus de 3,1M€.

2 Chapitre 13 – Subventions

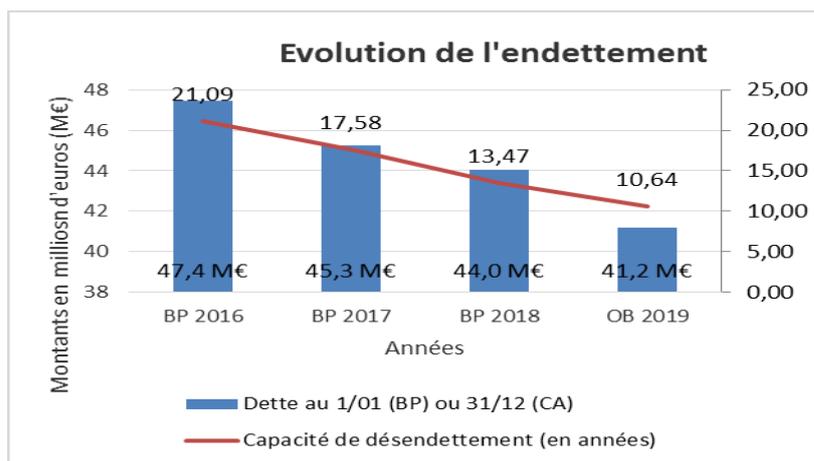
Recettes d'investissement		BP 2016	BP 2017	BP2018	Reste à réaliser 2018	OB 2019	Var de BP à BP	Commentaires OB 2019 sf. mention année
13	Subventions d'investissement	929 000	2 091 000	1 590 321	2 555 868	3 550 000	123,2%	
131/2	dont subventions	679 000	1 851 000	1 490 321	2 555 868	3 400 000	128,1%	Ensemble partenaires
1342	Amendes de police	250 000	240 000	100 000	0	150 000	50,0%	En diminution avec transfert en fct. lié à la réforme stationnement
13.	Autres	0	0	0	0	0	-	

Les subventions attendues de nos différents partenaires financiers, (Etat, région, Département et ARC principalement) totaliseraient près 3,4M€, montant largement supérieur à celui atteint les années passées, mais qui est lié à la programmation annuelle en matière de projets d'investissements qui serait particulièrement ambitieuse dans le cadre du futur projet de BP 2019.

3 Chapitre 16 – Emprunts

En lien avec la programmation annuelle 2019 en matière d'investissement qui serait exceptionnelle en 2019, le recours à des emprunts nouveaux attendrait 3M€, auquel s'ajoute les emprunts reportés de 2018 (2,2M€) pour atteindre un total de 5,2M€, soit un montant supérieur de près de 0,5M€ par rapport au total des emprunts remboursés en 2019 (4,75M€).

Ainsi, si le recours prévisionnel à l'emprunt est en totalité réalisé dans le courant de l'année 2019, l'augmentation de l'endettement du budget principal en 2019 atteindrait 0,5M€ et passerait de 41,17M€ au 1/01/2019 à 4,65M€ au 31/12/2019 (soit + 1,2%). Cette augmentation est contenue au niveau de l'amélioration de la part d'autofinancement (+0,5M€ en 2019) et limitée au regard du désendettement constatée sur ces dernières années :



On peut en outre relever l'endettement par habitant au 1/01/2019 ressort à 988 euros pour une moyenne nationale de 1.109 euros (écart de -11%).

Source : publication « les collectivités locales en chiffres 2018 » accessible à l'adresse <https://www.collectivites-locales.gouv.fr/collectivites-locales-chiffres-2018>.

D LES EMPLOIS D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement		BP 2016	BP 2017	BP2018	Reste à réaliser 2018	OB 2019	Var de BP à BP	Commentaires OB 2019 sf. mention année
001	Solde N-1	2 063 392	2 275 936	3 228 541		3 619 056	12,1%	Hyp. de CA 2018
-	Restes à réaliser (RAR)	4 045 534	2 370 755	3 446 435		4 238 512	23,0%	Dépenses d'équipement reportées
10/13	Remb. Subventions /dotations	0	31 800	10 000	418	82 100	721,0%	dégrèvement de taxe d'aménagement
16	Emprunts et dettes assimilées (sf. 166)	4 022 000	4 082 000	4 402 000	0	4 750 000	7,9%	Selon échéancier emprunts
	Dépenses d'équipement	4 786 000	6 739 200	6 442 502	4 238 094	9 350 000	45,1%	
26/27	Immob. Financières	0	2 000	0	0	0	-	
040	opérations d'ordre de transfert entre section	162 000	125 000	81 250		63 000	-22,5%	dont amort. subv. équipement
041	Opérations patrimoniales	0	0	15 000		700 000	-	reprise collèges par CD60
Total dépenses d'investissement :		15 078 927	15 626 692	17 625 728	4 238 512	22 802 668	29,4%	

1 Chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées

La somme de **4.750.000 euros** correspond aux échéances des emprunts actuels et d'un nouvel emprunt de 1M€ à échéance infra-annuelle (hypothèse d'un au taux annuel de 1,5% et d'une levée des fonds au 30 juin 2019).

Cf. audit de la dette – partie V.

2 Chapitre 20 à 23 Immobilisations et 204 subventions d'équipement

Compte tenu de l'ensemble des hypothèses retenues dans le cadre de ces orientations budgétaires, la capacité financière de la Ville de Compiègne pour sa programmation annuelle en matière d'investissement atteint près de **9,35M€**.

Cette programmation annuelle sera définie précisément dans le cadre de l'élaboration du BP 2019, mais on peut d'ores et déjà lister les principaux projets suivants :

Objet	Report 2018 sur 2019	BP 2019	Total
Sports			
Stade Cosyns terrain synthétique	0	1 155 000	1 155 000
Stade Cosyns vestiaires	0	120 000	120 000
Salle Tainturier vestiaires	0	120 000	120 000
Culture			
Renouvellement du système de diffusion sonore du théâtre impérial	0	155 017	155 017
Travaux musée Vivanel	0	160 000	160 000
Scolaire			
Aménagement cours et aires de jeux écoles	13 100	152 000	165 100
Aménagements espace urbain			
Place du change	359 136	612 000	971 136
Square Echarde	200 000	500 000	700 000
Square du Vivier Corax	199 136	405 000	604 136
Aménagement aires de jeux	47 800	264 000	311 800
Renforcement liaisons pistes cyclables	159 136	226 800	385 936
Programme de voirie dont rue et square Puy du Roy, rue A. Wemyss	251 108	290 000	541 108
Bâtiments publics			
Panneaux photovoltaïque CTM	0	527 956	527 956
Petite chancellerie	23 435	432 000	455 435
Création de vestiaires et locaux sociaux CTM	30 000	110 000	140 000
Travaux accessibilité bâtiments communaux	27 324	100 000	127 324
Remplacement menuiseries bâtiments communaux	0	100 000	100 000
Travaux école des beaux arts	0	120 000	120 000

3 Autres chapitres

Pas de commentaires particuliers à apporter.

III PROSPECTIVE BUDGETAIRE 2018 DU BUDGET ANNEXE ZAC CAMP DE ROYALLIEU ⁽¹²⁾

Recettes de fonctionnement		BP 2016	BP 2017	BP2018	OB2019	Var. de BP à BP
70	Vente de terrains	315 000	250 000	56 100	56 100	0,0%
74	Subventions partenaires externes	60 000	48 000	0	0	-
75	Subventions d'équilibre	400 000	370 000	400 000	400 000	0,0%
-	Mouvements d'ordre	305 000	285 290	421 000	322 000	-23,5%
TOTAL recettes de Fct :		1 080 000	953 290	877 100	778 100	-11,3%

Dépenses de fonctionnement		BP 2016	BP 2017	BP2018	OB2019	Var. de BP à BP
6015	Terrains à aménager	0	0	100 000	100 000	0,0%
605	Travaux	270 000	200 000	280 000	205 000	-26,8%
66	Intérêts des emprunts	15 000	11 000	10 000	3 000	-70,0%
-	Autres frais	5 000	63 290	31 000	11 000	-64,5%
-	Mouvements d'ordre	790 000	679 000	456 100	459 100	0,7%
TOTAL dépenses de Fct :		1 080 000	953 290	877 100	778 100	-11,3%

Recettes d'investissement		BP 2016	BP 2017	BP2018	OB2019	Var. de BP à BP
1641	Emprunt	185 000	150 000	474 300	465 800	-1,8%
-	Mouvements d'ordre	775 000	668 000	456 100	456 100	0,0%
TOTAL recettes d'inv. :		960 000	818 000	930 400	921 900	-0,9%

Dépenses d'investissement		BP 2016	BP 2017	BP2018	OB2019	Var. de BP à BP
001	Déficit invest.	287 644	159 310	129 394	213 896	65,3%
1641	Emprunt	382 356	384 400	390 006	389 004	-0,3%
-	Mouvements d'ordre	290 000	274 290	421 000	319 000	-24,2%
TOTAL Dépenses d'inv. :		960 000	818 000	940 400	921 900	-2,0%

A noter que la subvention en provenance du budget principal de 400.000 euros est nécessaire pour le financement des opérations engagées (travaux de finition des voiries, inspection des réseaux avant rétrocession à l'ARC) et l'acquisition de l'immeuble du 67^{ème} d'infanterie.

IV EVOLUTION PREVISIONNELLE DE LA SITUATION FINANCIERE

Ce point sur l'évolution de la situation financière est à lier aux de l'article 13 de la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 (voit partie I-B).

Nb : cette analyse est établie sur la base du seul budget principal et donc hors budget annexe, à partir des budgets primitifs (BP), car le budget annexe de la ZAC de Royallieu est un budget qui comptabilise les travaux en section de fonctionnement et donc le calcul d'une épargne consolidée du budget principal avec ce budget annexe fausse l'analyse financière.

A EPARGNE

Epargne	repère	BP 2016	BP 2017	BP 2018	OB 2019
Recettes réelles de fct (RRF) hors reprise de résultat	1	54 900 527	55 654 444	57 786 754	57 989 675
Chapitre 77 "recettes exceptionnelles"	2	66 000	290 000	554 500	200 000
RRF hors reprise de résultat et produits exceptionnels	3=1-2	54 834 527	55 364 444	57 232 254	57 789 675
Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)	4	52 895 000	53 080 000	54 256 893	54 176 700
Chapitre 67 "dépenses exceptionnelles"	5	310 000	291 000	294 870	255 000
DRF hors charges exceptionnelles	6=4-5	52 585 000	52 789 000	53 962 023	53 921 700
Epargne brute	7=3-6	2 249 527	2 575 444	3 270 231	3 867 975
Remb. en capital	8	3 920 000	4 080 000	4 400 000	4 750 000
Epargne nette	9=7-8	-1 670 473	-1 504 556	-1 129 769	-882 025

Entre 2018 et 2019, l'épargne brute s'améliore de 0,6M€ et l'épargne nette de 0,25M€ : c'est la progression des remboursements en capital d'emprunts (+0,35M€) qui explique cet écart.

B ENDETTEMENT

Endettement	repère	BP 2016	BP 2017	BP 2018	OB 2019
Dette au 1/01 (BP) ou 31/12 (CA)	10	47 449 739	45 268 982	44 036 206	41 171 506
Recours à l'emprunt (hors reports N-1)	11	1 927 000	2 635 000	2 202 000	3 533 100
Encours de la dette / RRF	12=10/1	86,43%	81,34%	76,20%	71,00%
Besoin de financement	13=11-8	-1 993 000	-1 445 000	-2 198 000	-1 216 900
Capacité de désendettement (en années)	14=10/7	21,09	17,58	13,47	10,64

Le désendettement de la ville de Compiègne et l'augmentation de sa part d'autofinancement permet d'améliorer le ratio encours de la dette / RRF et donc sa capacité de désendettement.

Attention, le calcul est opéré sur la base des budgets primitifs, la norme de 12 années retenue par le législateur s'applique aux comptes administratifs.

C EVOLUTION DU FONCTIONNEMENT

Fonctionnement	repère	BP2016/2017	BP2017 /2018	BP2018/OB2019
Recettes réelles de fct (RRF) hors recettes exceptionnelles	val.	529 917	1 867 810	557 421
	%	0,97%	3,37%	0,97%
Dépenses réelles de fonctionnement (DRF) hors dépenses exceptionnelles	Val.	204 000	1 173 023	-40 323
	%	0,39%	2,22%	-0,07%

Entre 2018 et 2019, les recettes réelles de fonctionnement (RRF) augmentent légèrement alors que les dépenses réelles de fonctionnement (DRF) diminuent très légèrement, d'où l'amélioration de l'épargne brute (cf. supra).

V AUDIT DE LA DETTE POUR L'ENSEMBLE DES BUDGETS (états générés au 31/12/2018)**A Synthèse de la dette au 1/01/2019**

Date	Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle (5)	Durée de vie moyenne (6)	Nombre de lignes d'emprunts
1/01/2017	46 585 824 €	3,16%	11 ans et 6 mois	5 ans et 9 mois	36
1/01/2018	44 968 923 €	3,01%	10 ans et 10 mois	5 ans et 5 mois	38
1/01/2019	41 716 978 €	2,93%	10 ans	5 ans et 1 mois	40

En deux ans, l'encours total a diminué de 10%, le taux moyen de 7% et la durée de vie résiduelle de 12%.

B ANALYSE DE LA DETTERépartition par budget

Budget	Capital restant dû (CRD) au 1/01/2017	%	Capital restant dû (CRD) au 1/01/2018	%	Capital restant dû (CRD) au 1/01/2019	%
Principal	45 968 282 €	97%	44 036 206 €	98%	41 171 506 €	99%
ZAC Camp de Royallieu	1 316 842 €	3%	932 717 €	2%	545 472 €	1%
Total	46 585 824 €	100%	44 968 923 €	100%	41 716 978 €	100%

Dettes par type de risque

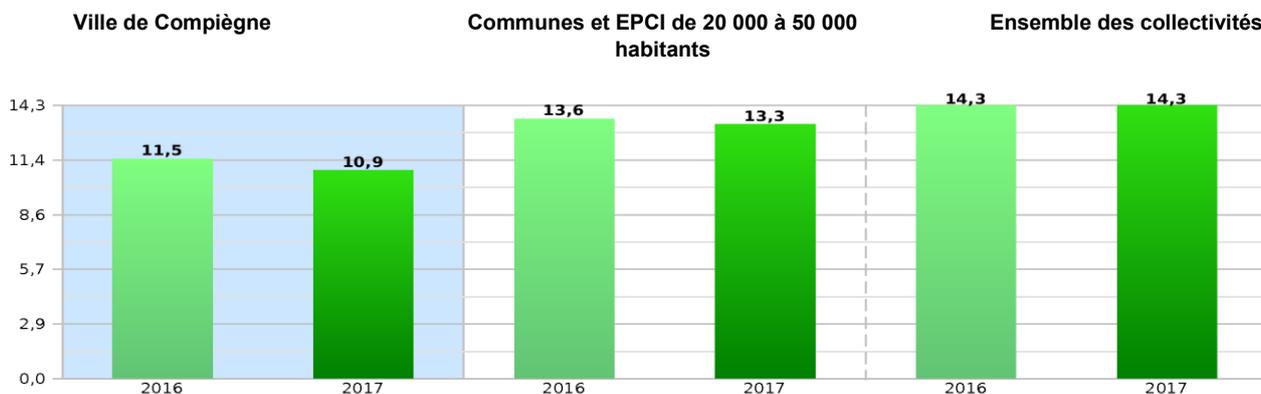
Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Classement Gissler
Fixe	27 374 325 €	65,62%	3,65%	1A
Fixe à phase	1 827 184 €	4,38%	0,98%	1A
Variable	5 801 526 €	13,91%	0,48%	1A
Livret A	2 884 456 €	6,91%	1,53%	1A
Barrière	3 829 486 €	9,11%	3,76%	1B
Ensemble des risques	41 716 978 €	100,00%	2,95%	

Répartition par prêteur

Prêteur	Capital restant dû (CRD)	% du CRD
CAISSE D'EPARGNE	20 612 315 €	49,41%
SFIL CAFFIL	11 419 013 €	27,37%
CREDIT FONCIER DE FRANCE	2 630 659 €	6,31%
CACIB ex BFT CREDIT AGRICOLE	2 202 485 €	5,28%
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	2 200 711 €	5,28%
CREDIT AGRICOLE	1 936 794 €	4,64%
Autres prêteurs	715 000 €	1,71%
Ensemble des prêteurs	41 716 978 €	100,00%

C OBERVATOIRE FINANCE ACTIVE DE LA DETTE ⁽¹⁰⁾**1. Taux moyen après swaps (en %, annuel ex./ex.)**

Le taux moyen payé par la ville atteint 2,95% fin 2018 pour une moyenne de la strate fin 2017 de 2,75%. Cet écart est lié aux choix opérés en faveur de la sécurisation de la dette avec une politique qui privilégie les taux fixes afin de se prémunir contre une éventuelle hausse future des taux d'intérêts.

2. Durée de vie résiduelle (en années) ^{(8) (9)}

La durée de vie résiduelle de la dette de Compiègne est de 10,9 ans, soit 18% inférieure à la moyenne de la strate (13,3 ans).

3. Recensement des expositions ⁽¹¹⁾

Structure / indice sous jacent	Risque Gissler	Ville de Compiègne au 01/01/2019	Panel strate au 31/12/2017
1A/2A	Taux non structurés et sans risque	90,70%	93,6%
1B/2C	Produits à risque faible	9,30%	2,1%
3A/5C	Produits à risque limité	0,0%	0,6%
1D/5E	Produits à risque marqué	0,0%	3,1%
6 ou F	Produits hors Charte (risque élevé)	0,0%	0,7%
Total	-	100,0%	100,0%

La ville de Compiègne n'est doté d'aucun emprunt à risque limité, marqué ou hors charte alors que la moyenne de la strate atteint 4,4%.

VI ANNEXES

⁽¹⁾ l'article L2312-1 du CGCT a été modifié par la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 (art. 107). En outre, le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 a défini le contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire et le décret n° 2016-834 du 23 juin 2016 a précisé les conditions de sa mise en ligne. Le présent rapport a été complété par rapport aux éléments remis les années passées afin d'intégrer ces nouvelles dispositions.

⁽²⁾ sources site de l'assemblée nationale, avec la loi de finances pour 2019, n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 + rubrique actualités du site internet www.vie-publique.fr + articles de « Finance Active », société de conseils aux collectivités locales.

⁽³⁾ orientations budgétaires 2019 (OB 2019) – simulation au 1^{er} février. Les notifications en matière de fiscalité et des dotations par l'Etat sont attendues dans le courant du mois de mars prochain.

⁽⁴⁾ Dégrèvements en matière de TH : L'Etat prendra en charge les dégrèvements (à hauteur de 30% en 2018, 65% en 2019, 100% en 2020), dans la limite des taux et des abattements en vigueur pour les impositions de 2017. Aussi, Les éventuelles augmentations de taux ou diminutions/suppressions d'abattement seront supportées par les contribuables.

⁽⁵⁾ Le temps de travail effectif s'entend « comme le temps pendant lequel les agents sont à la disposition de leur employeur sans pouvoir vaquer librement à des occupations personnelles ».

⁽⁶⁾ délibération du 14.12.2001.

⁽⁷⁾ Les périodes de congé de maladie ne génèrent pas de RTT.

⁽⁸⁾ Durée de vie moyenne : il s'agit de la vitesse moyenne de remboursement du prêt (exprimée en année), soit la durée nécessaire pour rembourser la moitié du capital restant dû d'une dette, compte tenu de son amortissement.

⁽⁹⁾ Durée de vie résiduelle : (exprimée en années) est la durée restant avant l'extinction totale de la dette ou d'un emprunt

⁽¹⁰⁾ Analyse au 31/12/2017. Strate : Communes et EPCI de 20 000 à 50 000 habitants avec plus de 246 emprunteurs, plus de 7732 emprunts, 7.9 Mds€ d'encours de dette et 32 M€, d'encours moyen.

⁽¹¹⁾ échelle de risque Gissler (charte de bonne conduite)

	Indices sous-jacents		Structures
1	Indices zone euro	A	Echange taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel).
2	Indices inflation française ou inflation zone euro ou écart entre ces indices	B	Barrière simple. Pas d'effet de levier
3	Ecart d'indices zone euros	C	Option d'échange (swaption)
4	Indices hors zone euro. Ecart d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	D	Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé
5	Ecart d'indices hors zone euro	E	Multiplicateur jusqu'à 5

**Les produits non catégorisés par la charte sont classés en risque F6.*

⁽¹²⁾ un seul budget annexe proposé en 2018 (ZAC Royallieu) et donc absence de projet de budget annexe de l'Eau puisque l'ARC est devenue compétence en la matière et que la convention de gestion signée entre ces deux entités se terminait le 31/12/2017 (cf. délibération du conseil municipal du 21/12/2016). La clôture du budget annexe de l'Eau de la ville de Compiègne interviendra après le vote du compte administratif 2017.

(13) Etat du personnel

Filière/catégorie/grade	Effectifs budgétaires	Effectifs pouvus	Filière/catégorie/grade (suite)	Effectifs budgétaires	Effectifs pouvus
ADMINISTRATIVE	118,1	113,4	POLICE MUNICIPALE	27	27
A	13	12	B	1	1
Attaché	10	9	Chef service PM	1	1
Attaché Pal	3	3	C	26	26
B	30	30	Brigadier-chef Pal	17	17
Rédacteur	14	14	Chef PM	4	4
Rédacteur Pal 1CI	13	13	Gardien-brigadier	5	5
Rédacteur Pal 2CI	3	3	SANITAIRE	32,2	31,5
C	75,1	71,4	B	16,6	16,3
Adjt adm	26,3	24,9	Assist soc-ed	1	1
Adjt adm Pal 1CI	16	15,6	Educateur j enfant	2,6	2,6
Adjt adm Pal 2CI	32,8	30,9	Educateur Pal j enfant	10	9,7
ANIM	31,8	30,4	Monit-ed interv Fam	2	2
C	31,8	30,4	Monit-ed interv Fam Pal	1	1
Adjt ter anim 2CI (anc)	7	7	C	15,6	15,2
Adjt ter anim Pal 2CI	10	9	Agent Pal ATSEM 1CI	6,6	6,4
Adjt ter animation	14,8	14,4	Agent Pal ATSEM 2CI	6,4	6,2
CULTURELLE	81,27	77,07	Agent social Pal 2CI	2,6	2,6
A	33,63	31,33	SPORTIVE	18,8	18,8
Attaché conserv patr	5	3,7	A	1	1
Bibliothécaire	6,5	5,7	Conseiller APS	1	1
Conserv biblio (Promo)	1	1	B	16	16
Prof ens art CIN	7,13	7,13	Educateur APS	7	7
Prof ens art HCl	14	13,8	Educateur APS Pal 1CI	6	6
B	26,64	25,34	Educateur APS Pal 2CI	3	3
Assist conserv	8	7,1	C	1,8	1,8
Assist conserv Pal 1CI	3	2,6	Opérateur APS Pal	1,8	1,8
Assist ens art	9,84	9,84	TECHNIQUE	459,6	451,5
Assist ens art Pal 1CI	5,35	5,35	A	6	6
Assist ens art Pal 2CI	0,45	0,45	Ingénieur	1	1
C	21	20,4	Ingénieur en chef HCl	2	2
Adjt ter patr Pal 1CI	6	6	Ingénieur HCl	1	1
Adjt ter patr Pal 2CI	7	6,4	Ingénieur Pal	2	2
Adjt ter patrimoine	8	8	B	11	11
DIRECTION	1	1	Technicien	6	6
A	1	1	Technicien Pal 1CI	1	1
D.G. 40 à 80 mille hab.	1	1	Technicien Pal 2CI	4	4
CABINET	1,66	1,66	C	442,6	434,5
Collaborateur de cabinet	1,66	1,66	Adjt tech	223,38	217,38
MEDICO SOCIAL	22	20,7	Adjt tech Pal 1CI	23	22,3
A	5	5	Adjt tech Pal 2CI	116,22	115,52
Puér CISup	1	1	Agent maitrise	40	39,3
Puér HCl	4	4	Agent maitrise Pal	40	40
C	17	15,7	EMPLOIS AIDES	40	40
Auxiliaire puér Pal 1CI	8	8	Apprentis	12	12
Auxiliaire puér Pal 2CI	9	7,7	CAE / CUI	20	20
			Contrat Adulte Relais	3	3
			Grade non statutaire	2	2
			Service civique	3	3
			Total général	833,43	813,03